



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 8 juin 2004

CDL-UD(2004)002syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec
LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE

SEMINAIRE UNIDEM

**« LES STANDARDS EUROPEENS DU DROIT ÉLECTORAL
DANS LE CONSTITUTIONNALISME CONTEMPORAIN »**

(Sofia, 28 - 29 mai 2004)

CARNET DE BORD

La Commission de Venise en coopération avec la Cour constitutionnelle de la République de Bulgarie a organisé un séminaire sur « les standards européens du droit électoral dans le constitutionnalisme contemporain », à Sofia (Bulgarie), les 28 et 29 mai 2004.

Depuis sa création en 1999, la Commission de Venise est très active dans le domaine du droit électoral et sa coopération avec les cours constitutionnelles et les juridictions analogues est une part importante de son travail. Cependant, c'est la première fois que la Commission organise une activité d'un tel niveau se concentrant sur le rôle joué par la justice constitutionnelle dans le processus électoral.

Le but principal de cette activité était d'explorer différents systèmes électoraux et expériences d'un certain nombre de cours à la fois en Europe et au niveau de l'Union européenne. A la suite de la présentation des rapports (10), les participants ont eu une discussion fructueuse sur les avantages et les inconvénients des différents systèmes électoraux, la jurisprudence des plus hautes juridictions nationales sur le contentieux électoral, la participation des étrangers dans le processus électoral au niveau local, les droits électoraux des individus ayant la nationalité de plusieurs états européens et le développement possible du droit électoral à l'intérieur de l'Union européenne. Outre les rapporteurs, certains participants avaient préparé des documents spécifiques sur les élections et la jurisprudence constitutionnelle dans leurs pays respectifs qui ont été distribués à tous les participants.

Environ 50 participants comprenant les juges de la Cour constitutionnelle de la République de Bulgarie, le Président de la Commission électorale centrale, les représentants du Ministère de la Justice ont participé au séminaire. M. Nedelcho BERONOV, Président de la Cour constitutionnelle, a présidé les sessions de travail.

La Commission de Venise avait invité les rapporteurs suivants: M. Georges CLERFAYT (ancien Vice-Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe), Mme Mirjana LAZAROVA TRAJKOVSKA (Juge, Cour Constitutionnelle de « l'ex-République Yougoslave de Macédoine »), MM. Vladimir LYSENKO (Membre de la Commission centrale électorale de la Fédération de Russie), Richard GHEVONTYAN (Professeur, Université Paul Cézanne d'Aix-Marseille III), Angel SANCHEZ NAVARRO (Sous-Directeur du Centre des études politiques et constitutionnelles), Etienne GRISEL (Professeur, Université de Lausanne), Francis JACOBS (Avocat Général, Cour de Justice des Communautés européennes) et Ciril RIBICIC (Juge à la Cour constitutionnelle de la République de Slovénie). Les rapporteurs bulgares étaient: Mme Emilia DROUMIEVA et M. Evgeni TANCHEV (Juges à la Cour constitutionnelle de la République de Bulgarie). Le séminaire a également été suivi par des représentants de 12 cours constitutionnelles et autres, et des commissions électorales.

Le séminaire a suscité un grand intérêt parmi les médias nationaux qui ont couvert cette activité.

Les textes des rapports de ce séminaire seront publiés prochainement dans la série « Science et technique de la démocratie ».

Distribution :

- Membres, membres associés
- Observateurs
- Représentations permanentes